

COMMUNE DE FREBUANS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Le 18 janvier 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Paulette MARANO, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Paulette MARANO, Joceline BROISSIAT, Lucette DOUSSOT, Pauline JOUFFROY.

Mrs Eric BIGORNE, Julien MARICHY, Yves GERAY, Michel PERNET, David NICOLAS, Eric VUILLET.

Secrétaire de séance : M. Julien MARICHY

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2017 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu en date du 30 novembre 2017.

1- ECLA : Convention d'instruction des autorisations d'occupation du sol Commune de Frébuans / PETR du Pays Lédonien (délibération n° 01/18)

Par délibération du 26 septembre 2014, la Commune de Frébuans a confié à ECLA l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, situés sur son territoire.

La convention de mise à disposition correspondante entre les services d'ECLA et la Commune de Frébuans a été signée le 6 octobre 2014. Par délibération du 6 décembre 2016, le Comité Syndical du PETR a été habilité pour assurer l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

Le Bureau Elargi d'ECLA a émis un avis favorable pour que l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol soit mutualisée au sein d'un service à l'échelle du Pays. En application de l'article R423-15c du Code de l'Urbanisme, l'autorité compétente, à savoir le Maire, peut charger les services d'un syndicat mixte, des actes d'instruction des autorisations d'urbanisme délivrées au nom de la Commune et la concernant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie par convention ci-annexée, au PETR du Pays Lédonien, l'instruction des autorisations d'occupation du sol déposées sur son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorise le Maire à signer la convention.

2 - ECLA : Adhésion de la Commune de Baume les Messieurs (délibération n° 02/18)

Le Conseil Communautaire d'ECLA, par délibération en date du 20 décembre 2017 a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord de la majorité qualifiée des communes membres d'ECLA est

requis, c'est-à-dire que les 2/3 des communes membres d'ECLA représentant la moitié de la population ou la moitié des communes membres d'ECLA représentant les 2/3 de la population, doivent émettre un avis favorable, ainsi que l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

A défaut de délibération d'une commune membre dans le délai de 3 mois après notification de la présente délibération, la décision de la Commune est réputée favorable. Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA.

3 - SICOPAL : Adhésion de la commune de RAVILLOLES (délibération n° 03/18)

Par délibération en date du 1^{er} juin 2017, la Commune de RAVILLOLES a demandé son adhésion au SICOPAL. Le Comité Syndical du SICOPAL en date du 14 novembre 2017, a accepté la demande d'adhésion de la Commune de Ravilloles. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune de Ravilloles au SICOPAL.

4 - Vente d'une partie de la parcelle ZA n°94 sise aux Fours Girard (délibération n° 04/18)

Le Conseil Municipal en date du 30 novembre 2017 a décidé de vendre une partie de la parcelle ZA n°94 sise aux Fours Girard située en zone agricole à la SCI Au Clair de Lune, 305 rue du Moulin à Chilly le Vignoble, au prix forfaitaire de 2 500.00 € pour une superficie d'environ 2 700 m². Les frais de bornage (2 bornes à poser) seront pris en charge par l'acquéreur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette vente et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

5 - Projet de la vente de la parcelle ZA n°93 et partie de la parcelle ZA n°94 : fixation du prix

La Société TKG souhaite acquérir :

- la parcelle ZA n° 93 pour une superficie de 1 656 m² pour un prix estimé à 6 500.00 €. Cette parcelle est située en zone artisanale et est enclavée
 - une partie de la parcelle ZA n° 94 d'environ pour un prix de 6 500.00 €. Cette parcelle est située en zone agricole
- Les frais de bornage (3 bornes) seront pris en charge par l'acquéreur.
Il est proposé un prix total de 13 000.00 €.

6 - Aménagement du carrefour rue Désiré Barodet / Route de Saint Georges

Après présentation du projet d'aménagement du carrefour rue D. Barodet / route de Saint Georges par le Directeur Adjoint des Services Techniques d'ECLA, le Conseil Municipal demande que le plan d'aménagement soit complété pour sécuriser davantage le carrefour, avec la réalisation d'un cédez le passage route de Saint Georges dans le sens route de Saint-Georges - rue Désiré Barodet. Les véhicules montant la rue D. Barodet seraient prioritaires. Un autre cédez le passage est prévu pour les véhicules venant de la rue du Bois de Reine et la rue du Calvaire en direction du carrefour. Un chemin piétonnier est prévu côté droit

en montant la rue D. Barodet et la route de Saint Georges. Celui-ci sera réalisé en bi-couches. Le coût estimatif du projet présenté s'élève à 34 290.00 € HT

7 - Budget 2018 : travaux à prévoir

- Aménagement carrefour rue Désiré Barodet / Route de Saint Georges
- Rafranchissement murs et plafond Salle des Fêtes : remplacement des dalles plafond et peinture murale
- Aménagement autour du Monument aux Morts
- Réalisation d'une allée en béton désactivé au cimetière (de l'allée centrale au pourrissoir)
- Achat de 2 tables doubles pique-nique à la Grand'Mare

8- Etude de devis

➤ GAZ SERVICE : chaudière Salle des Fêtes : La chaudière de la Salle des Fêtes étant à nouveau en panne, il convient de remplacer à nouveau la platine principale, celle-ci étant hors service suite à une surtension. Le coût de l'opération s'élève à 506.45 € TTC (y compris le remplacement du tube de départ de fumées).

Compte tenu que la Salle des Fêtes est louée le week-end du 21 janvier 2018, il est demandé à GAZ SERVICE d'intervenir très rapidement.

➤ SYMBIOSE :

- réalisation d'une allée en béton désactivé au cimetière (de l'allée centrale au pourrissoir) : 2 318.40 € TTC
- aménagement Monument aux Morts : plantation de divers arbustes en remplacement des buis, revêtement de sol en béton désactivé coloré sur l'allée autour du Monument : 1 323.00 € TTC
 - Variante : aménagement autour du Monument et revêtement de sol en béton désactivé sur l'allée entre le Monument et la route : 2 097.60 € TTC.

9 - Informations et questions diverses :

- Vœux du Président du Conseil Départemental du Jura à Frébuans le 26/01/2018
- Association Arc en Ciel : opération vide grenier le 20/05/2018

COMPTE-RENDU DES REUNIONS :

- le 29 novembre 2017 : ECLA : Commission Affaires Scolaires et Petite Enfance
- le 17 octobre 2017 : ECLA : Commission Aménagement de l'Espace et Solidarité Territoriale
- le 19 octobre 2017 : ECLA : Conseil Communautaire
- le 06 décembre 2017 : SIER : Comité Syndical
- le 14 décembre 2017 : ECLA : Bureau Elargi
- le 20 décembre 2017 : ECLA : Conseil Communautaire

REUNIONS A VENIR :

- le 23 janvier 2018 : Commission Scolaire RPI Frébuans / Commune Nouvelle de Trenal
- le 30 janvier 2018 : ECLA : Comité Technique
- le 01 février 2018 : ECLA : Bureau Elargi
- le 07 février 2018 : Réunion avec ECLA, Mairie de Chilly le Vignoble, Frébuans et Messia sur Sorne : aménagement sécurité RD 158
- le 08 février 2018 : ECLA : Conseil Communautaire
- le 22 février 2018 : ECLA : Bureau Elargi
- le 01 mars 2018 : ECLA : Conseil Communautaire

URBANISME - DOSSIERS EN COURS :

- DP n°01/18 : Dossier déposé le 11/01/2018 par Monsieur Roland GOYDADIN, pour une régularisation de clôture sur la parcelle cadastrée AA 91, 39 rue des Condamines.
- DP n°2/2018 : Dossier déposé le 17/01/2018 par la SCI 4GDC représentée par Monsieur Dominique GUILLOT pour la réhabilitation d'une maison située 34 Cour Saint Vincent sur la parcelle cadastrée AB 1.

URBANISME - DOSSIERS NOTIFIES :

- PC n°4/2017: Arrêté favorable en date du 03/01/2018 d'un dossier déposé le 09/11/2017 par Monsieur COPPOLA Jean, représentant la SCI La Papeterie pour une extension de hangar sur la parcelle cadastrée AA 3, 216 rue du Moulin
- DIA n°4/2017 : Vente par Monsieur Evan GUEDE au profit de Monsieur Franck HAENTLZER de la parcelle cadastrée AA50, 98 rue Prosper Sordet.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 02 MARS 2018

Le Secrétaire

Julien MARICHY

Le Maire,

Paulette MARAUNE

